

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Authier-Nord, le 1<sup>er</sup> novembre 2016.

Sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, sont présents les conseillères et conseillers suivants : Lorrie Gagnon, Andrée Labranche, Noëlla Dubé et Steve Bruneau. Madame Élise Gagnon agit comme secrétaire.

Sont absents : la conseillère Cécile Hélie et le conseiller Camil Bruneau.

2016-11-01 **1-Adoption de l'ordre du jour.**  
Il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté mais que l'item « Questions diverses » demeure ouvert.

2016-11-02 **2-Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2016.**  
Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que le procès-verbal du 6 octobre 2016 soit accepté en y apportant la correction suivante : au point 3, dans CISSSAT, enlever **deuxième** et écrire **nouvel** anesthésiste.

2016-11-03 **3-Rapport du maire 2016.**  
Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu d'accepter le rapport du maire tel que lu par le maire. **Voir en annexe à la fin du procès-verbal.**

**4-Affaires en découlant.**

Le maire revient sur les dossiers déjà discutés antérieurement. Le CISSSAT, le schéma d'aménagement et de développement.

**MRC :** Les 21 membres du conseil d'administration sont maintenant outillés d'une tablette numérique.

**Congrès FQM :** Le centre des discussions fut entre autre, celle des télécommunications. Encore 30% de la population n'a pas accès à Internet haute vitesse. Des représentants de l'Abitibi-Ouest formant un comité travailleront sur ce point très important.

**Modifications législatives PL 83 :** Plusieurs articles de plusieurs lois font l'objet de modification ou d'ajout. Celle qui retient notre attention est l'article 113 dans laquelle on y mentionne que dorénavant, les municipalités pourront réaliser plusieurs de leurs travaux d'entretien, de rénovation, de réparation et de modification par leurs employés.

2016-11-04 **5-Approbation des comptes.**  
Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que les comptes du mois d'octobre 2016 soient adoptés.

Salaires payés	:	<b>4,499.05\$</b>
Comptes payés	:	<b>81,779.76\$</b>
Comptes à payer	:	<b><u>541.40\$</u></b>
<b>Pour un total</b>	:	<b>86,820.21\$</b>

2016-11-05 **6-Adoption de la correspondance.**  
Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

**7-Période de questions (10 minutes).**

Aucune question.

2016-11-06 **8-Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon. Adoption des prévisions budgétaires 2017.**

Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu d'accepter les prévisions budgétaires 2017 établies par la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon de Macamic et présentées comme suit :

Quotes-parts	:	14,751.00\$ (4 vers. 3,687.82\$)
Emprunts (camion #1, #2 et caserne):	:	7,013.50\$
Salaire annuel pompiers	:	<u>1,994.45\$</u> (2 vers.997.13\$)
<b>TOTAL</b>	:	<b>23,758.95\$</b>
Prévoir pour le nouveau camion	:	<u>2,788.35\$</u>
<b>GRAND TOTAL</b>	:	<b>26,547.30\$</b>

**9-Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon. Nomination d'un délégué.**

2016-11-07

Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que Cécile Hélie soit la personne déléguée pour assister aux réunions de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon. La conseillère Lorrie Gagnon et le maire Alain Gagnon sont nommés substitut.

**10-Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon. Résolution pour formation de 2 pompiers.**

2016-11-08

*ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;*

*ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;*

*ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel :*

*ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;*

*ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;*

*ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;*

*ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I, et aucun pompier pour le programme Pompier II, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;*

*ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme.*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.*

**11-Ville de La Sarre et la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon. Résolution pour le service de désincarcération sur le territoire.**

2016-11-09

*ATTENDU QUE la Ville de La Sarre et la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon de Macamic disposent respectivement d'un service de désincarcération ;*

*ATTENDU QU' une carte de découpage du territoire était nécessaire et a été adoptée récemment par la Ville de La Sarre et la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon ;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que la municipalité d'Authier-Nord accepte la nouvelle desserte soumise par la Ville de La Sarre et la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon de Macamic.*

**12-Soumission reçue pour le déneigement des avenues Lacerte et Poirier, et la rue Lefebvre pour l'hiver 2016-2017.**

2016-11-10

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu d'accepter la soumission de Proulx et Genesse Inc. au montant de 1,650\$ + taxes pour le déneigement des avenues Lacerte et Poirier, et de la rue Lefebvre pour l'hiver 2016-2017 (Montant total 1,897.09\$).

- 13-Soumission reçue pour le déneigement des cours de l'édifice municipal et de la salle municipale + borne sèche.**  
 2016-11-11 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu d'accepter la soumission de M. Yves Auger, de la compagnie R.Y. Auger s.e.n.c., au montant de 1,340\$ + taxes (1,540.67\$) pour l'ouverture des cours de l'édifice municipal, de la salle municipale et de la borne-fontaine sèche pour l'hiver 2016-2017.
- 14-Déneigement des perrons de l'édifice municipal et l'entretien du chauffage à la salle municipale pour l'hiver 2016-2017.**  
 2016-11-12 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que le conseil autorise la dépense de 500\$/mois à M. Paul-Henri Lacasse, pour le déneigement des perrons du bureau municipal et l'entretien du chauffage à la salle municipale pour l'hiver 2016-2017. Ce montant est réparti comme suit : 306.50\$ pour le salaire (24.50h X 12.51\$/h = 306.50\$ + 18.39\$ (6%) = 324.89\$/mois) et 175\$ pour les déplacements. Grand total : 499.89\$/mois. Monsieur Lacasse entrera en service le 14 novembre 2016 jusqu'au 14 avril 2017.
- 15-Résolution pour l'envoi de lettre recommandée pour compte de taxes municipal impayé.**  
 2016-11-13 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que la secrétaire trésorière adresse une lettre recommandée à tous les non payeurs de taxes susceptibles d'être envoyés en vente pour taxes à la MRC.
- 16-Salaire Benjamin Gagnon.**  
 2016-11-14 Il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu d'accorder le salaire de 16\$/heure à monsieur Benjamin Gagnon comme travailleur journalier.
- 17-Alarme La-Sar Inc.. Contrat service de surveillance pour 2017.**  
 2016-11-15 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu de renouveler le contrat de surveillance, avec Alarme La-Sar Inc., du 22-11-2016 au 21-11-2017, au montant de 165\$ + taxes (189.71\$). Contrat pour la caméra installée à l'extérieur de la salle municipale.
- 18-Nomination d'un substitut pour le conseil d'administration de la MRC. Nomination d'un pro-maire pour l'année 2017.**  
 2016-11-16 Il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que la conseillère Lorrie Gagnon soit élue pro-maire et substitut pour le conseil d'administration de la MRC pour l'année 2017.
- 19-Avis de motion concernant le Règlement sur le traitement des élus pour 2017.**  
 Un avis de motion est donné par la conseillère Lorrie Gagnon concernant le traitement des élus pour 2017.
- 20-Avis de motion concernant la tenue des séances régulières pour l'année 2017.**  
 Ce point concerne un changement de jour pour la tenue des séances régulières. Donc, ne pas en tenir compte puisque le jour pour les séances ne change pas.
- 21-TACPAT : Demande d'appui à la Campagne « Laissons les pauvres gagner leur vie ! ».**  
 Les membres du conseil décident de ne pas appuyer.
- 22-Comité des Sports et Loisirs : Demande don pour la fête du Père Noël.**  
 2016-11-17 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu de faire parvenir un don de 150\$ au Comité des Sports et Loisirs d'Authier-Nord pour la fête du Père Noël.
- 23-Date pour la préparation du budget.**  
 Jeudi le 24 novembre à 19h00. Première séance de travail concernant le budget 2017.

- 2016-11-18      **24-Carte de crédit.**  
Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que la secrétaire trésorière, madame Élise Gagnon, fasse la demande d'une carte de crédit à Visa Desjardins Affaires, d'une limite de 10,000\$. La carte sera au nom de madame Élise Gagnon et celle-ci est désignée et autorisée à signer la demande pour la municipalité d'Authier-Nord.
- 25-Période de questions.**  
Aucune question.
- 26-Questions diverses.**  
**Chauffe-eau :** Le chauffe-eau de la bâtisse situé au sous-sol est désuet.
- 2016-11-19      Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu de faire l'achat d'un nouveau chauffe-eau pour la bâtisse municipale.
- Porte du bureau à la salle :** La porte qui communique de la cuisine au petit bureau à la salle municipale a été forcée et brisée. Vérifier la possibilité de récupérer une porte du bureau municipal. Si non, faire l'achat d'une nouvelle porte.
- 2016-11-20      Il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu de faire l'achat d'une porte pour la salle municipale.
- Bois de chauffage :** Le Comité Bellefeuille a quelques voyages de boudeaux à vendre. La municipalité n'en fait pas l'achat cette année.  
**Lumière extérieure :** La future lumière de rue qui sera située vis-à-vis l'arrière de l'Épicerie Roger Plante sera installée par Hydro-Québec, puisque c'est une nouvelle lumière.
- 27-Clôture de la séance**  
L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lorrie Gagnon lève la séance, il est 21h45.

---

Alain Gagnon, maire

---

Élise Gagnon, Dir.gén. Sec. très.